20

Petit colloque élémentaire

1789

Servan

6+

PETIT COLLOQUE ÉLÉMENTAIRE

ENTRE M. A. ET M. B.

SUR les Abus, le Droit, la Raiſon, les Etats-Généraux, les Parlemens, & tout ce qui s'enſuit.

PAR UN VIEUX JURISCONSULTE ALLOBROGE.

1789.

Rare
DC
141
.F74
no.687

PETIT COLLOQUE ÉLÉMENTAIRE

ENTRE M. A. ET M. B.

SUR les Abus, le Droit, la Raiſon, les Etats-Généraux, & ce qui s'enſuit.

M. A. QUE penſez-vous de la dîme eccléſiaſtique ?

B.

Je la regarde comme un abus ſcandaleux.

A.

Et la vénalité des offices ?

B.

Comme un abus honteux.

A.

A.

Mais que vous ſemble de nos finances ?

B.

Qu'elles ſont un amas d'abus funeſtes.

A.

L'exemption de payer pluſieurs impôts accordée aux riches au préjudice des pauvres, qu'en dites-vous ?

B.

Qu'elle eſt un abus criant.

A.

Et les lettres de cachet ?

B.

Abus abominable.

A.

Et la guerre ?

B.

Le comble de tous les abus.

A.

Mais tous ces abus, que ſont ils ?

B.

Un droit.

A.

Un droit ! celui-là eſt fort : qu'entendez-vous donc par le *droit* ?

B.

Le plus court chemin.

A.

Et comment, s'il vous plaît, les abus ſont-ils un *droit* ?

B.

Parce qu'ils conduiſent à leur but les *abuſés* par le plus court chemin.

A.

Excellente logique : mais qui fait le droit, je vous prie ?

B.

Voulez-vous parler du droit ancien ou du droit nouveau ?

A.

De l'ancien.

B.

Deux choſes ont fait le droit ancien : la force & le tems.

A.

J'entends toujours parler de la force ; comment la définiſſez-vous ?

B.

La plus grande dureté.

A.

Comment ! la plus grande dureté ; ceci eſt curieux ; expliquez-vous.

B.

Volontiers : la force de Dieu conſiſte à créer ; mais toute la force des hommes ne conſiſte qu'à unir ce qui étoit ſéparé, & ſéparer ce qui étoit uni : & c'eſt ce qu'opere l'inſtrument le plus dur : c'eſt

parce que le fer eſt le métal le plus dur, qu'il eſt le plus grand inſtrument de la force.

L'homme le plus fort eſt celui dont les os & les muſcles ſont les plus durs, & quand il eſt armé de fer, il n'eſt rien de ſéparé qu'il ne puiſſe unir par un étau, & rien de ſi uni qu'il ne puiſſe ſéparer avec un bon glaive d'acier.

A.

Mais comment la force fait-elle un *droit*, c'eſt ce que je ne conçois pas ?

B.

Parce que le plus dur ou le plus fort force le moins dur ou le plus foible à ſuivre le chemin le plus court pour aller où il lui convient de le mener : & tout cela ſe réduit à le ſéparer de certains objets pour l'unir à d'autres : ainſi, par exemple, une lettre de cachet, armée de bayonnettes de fer, ſépare un homme de ſon lit &

l'unit intimément à une paillaſſe de la Baſtille.

A.

Je vous entends : mais comment le tems fait-il auſſi un droit ?

B.

Par l'habitude.

A.

Voudriez-vous bien me dire préciſément ce que vous entendez par l'habitude ?

B.

C'eſt la néceſſité de croire & de faire quatre fois ce qu'on a cru & fait deux ; de croire & de faire huit fois ce qu'on a cru & fait quatre ; ſeize ce qu'on a cru & fait huit ; & ainſi de ſuite en proportion géométrique.

A.

Mais d'où vient cette ſinguliere néceſſité ?

B.

De notre organiſation.

A.

Sauriez-vous, par haſard, en quoi conſiſte cette organiſation, qui produit l'habitude & ſa progreſſion géométrique?

B.

Je n'en ſais pas un mot.

A.

Mais vous ſavez au moins quels inſtrumens la force emploie pour faire un *droit ?*

B.

Le nombre en eſt infini.

A.

Dites-moi ſeulement les principaux?

B.

Les canons de fonte & les canons de l'égliſe.

A.

J'aime les idées nettes : définissez-moi un peu les canons de fonte?

B.

Ce sont des machines de rhétorique en forme de tubes, lesquelles, par le moyen d'un trou appellé *lumiere*, & d'une poudre noirâtre, chassent des motifs du poids de plus de cent livres, capables de conduire & d'emporter les hommes qu'ils rencontrent, à cinq cents toises par le plus court chemin; ce qui fait le *droit*.

A.

Définition judicieuse! Et les canons de l'église?

B.

Ce sont d'autres machines sans lumiere, mais remplies d'un air tellement élastique, qu'il peut chasser aussi des motifs de cent livres avec une si grande violence, qu'ils

ont ravagé des royaumes entiers, & toujours par le plus court chemin, autrement dit le *droit*.

A.

A propos, revenons aux habitudes, qui, selon vous, font auſſi le *droit*. Y en a-t-il de pluſieurs ſortes ?

B.

Sans doute : on en compte juſqu'à trois ſortes : habitudes du corps, habitudes du cœur, habitudes de l'eſprit.

A.

Expliquez-les-moi par des exemples.

B.

Une habitude du corps, par exemple, eſt cette néceſſité qui nous fait incliner le corps devant les hommes forts ; c'eſt-à-dire, durs. (Voyez la définition ci-deſſus.)

A.

Et les habitudes du cœur ?

B.

C'eſt, par exemple, la néceſſité que nous ſentons de craindre & de reſpecter ces hommes durs & forts ; néceſſité qui nous fait battre le cœur à leur approche.

A.

Et les habitudes de l'eſprit ?

B.

C'eſt la néceſſité où nous ſommes de juger que ces hommes durs & forts méritent effectivement le reſpect de nos cœurs & l'inclinaiſon de nos corps.

A.

Je deſirerois beaucoup de ſavoir ſi la force & l'habitude qui ont fait le droit ancien, ſont bien anciennes elles-mêmes ?

B.

Autant que le monde.

A.

Et le monde, le croyez vous bien ancien?

B.

Quand on le fit, je n'y étois pas.

A.

Je ſerois du moins bien aiſe de ſavoir ſi la force qui a fait le droit ancien n'a point diminué?

B.

Elle diminue tous les jours depuis un ſiecle.

A.

A quoi le connoiſſez-vous?

B.

Les rois ont fait boucher les lumieres de pluſieurs canons de fonte, & ſur-tout pluſieurs ont vidé l'air des canons de l'égliſe.

A.

Les habitudes ſont-elles affoiblies auſſi?

B.

Prodigieuſement : on ne s'incline plus autant devant les hommes durs ; on ne les reſpecte plus autant ; on n'y croit plus autant.

A.

Quels ſeront les effets de ces changemens dans la force & dans les habitudes ?

B.

De changer le droit ancien, & d'en former un nouveau.

A.

Comment cela ?

B.

En déterminant autrement le *droit*, ou le plus court chemin.

A.

Et qui déterminera le *droit*, ſi la force & l'habitude ne le déterminent plus ?

B.

La raiſon.

A.

En voici bien d'une autre : & qu'entendez-vous par la raiſon ?

B.

Le juſte diſcernement du vrai bien & du vrai mal.

A.

Mais la raiſon n'eſt-elle pas naturelle à l'homme ? Pourquoi a-t-elle laiſſé faire le *droit* par la force & par l'habitude ?

B.

La raiſon n'eſt pas plus naturelle à l'homme que la faculté de faire des ſouliers. La raiſon eſt l'apprentiſſage du jugement, comme le talent de faire des ſouliers eſt le fruit de l'apprentiſſage & de l'exercice.

A.

Nous n'avons donc pas toujours eu de la raiſon ?

B.

Il y a neuf cents ans que nous ſommes en apprentiſſage de raiſon, & il s'en faut que nous ſachions notre métier.

A.

Quand donc le ſaurons-nous ?

B.

Quand nous ſerons attentifs.

A.

Mais que faut-il pour nous rendre attentifs ?

B.

Une paſſion forte.

A.

A la bonne heure : mais comment exciter une paſſion forte ?

B.

Par un grand intérêt.

A.

D'accord : mais quels ſont ces grands intérêts ?

B.

Il y en a deux par-deſſus tous : la liberté & la propriété.

A.

Ah! la liberté ; nous y voici : & qu'entendez-vous par la liberté ?

B.

Faire de ſa perſonne tout ce qu'on veut, ſans nuire à celle des autres.

A.

Et par propriété vous entendez?...

B.

Faire de ſon bien tout ce qu'on veut, ſans nuire à celui des autres.

A.

A merveilles ! Mais, avec vos définitions, comment vous y prendrez-vous pour inſpirer aux hommes une paſſion forte pour ces deux grands intérêts, liberté & propriété ?

B.

En leur donnant des idées juſtes & les tenant toujours préſentes à leur eſprit.

A.

Et quel moyen de rendre ainſi les idées juſtes & toujours préſentes ?

B.

L'imprimerie.

A.

Quelle idée vous formez-vous donc de l'imprimerie ?

B.

Celle d'un art inventé pour multiplier,

plier, fixer & rectifier les idées : en les rectifiant, on les rend juſtes ; en les multipliant & les fixant, on les rend toujours préſentes.

A.

L'art de l'imprimerie eſt donc utile à la raiſon ?

B.

Comme des liſieres à un enfant, un bâton à un aveugle, un gouvernail au pilote.

A.

Rappellez-moi en peu de mots l'enchaînement de tout ce que vous m'avez dit, car j'ai peur que tout cela ſe brouille dans ma cervelle ?

B.

Ce que je vous ai dit en deſcendant, je vais vous le dire en remontant. L'imprimerie rend les idées du vrai bien &

du vrai mal plus juſtes & toujours préſentes : cette préſence continuelle produit le ſentiment d'un grand intérêt, d'où ſuit une paſſion forte, laquelle excite l'attention, d'où réſulte la raiſon, laquelle nous découvre un autre *droit*, ou des chemins plus courts que ceux de la force & de l'habitude.

A.

Si la raiſon déterminoit le *droit*, que paroîtroient les abus ?

B.

Des choſes de travers.

A.

Comment ce qui a paru *droit* peut-il enſuite paroître de travers ?

B.

Plongez un bâton dans l'eau, & vous le ſaurez.

A.

Comparaiſon n'eſt pas raiſon.

B.

Non, mais comparaiſon fait entendre raiſon.

A.

Vous croyez donc, Mr. B. que les abus ceſſeront, que le *droit* ancien changera, & qu'il ſe formera un autre *droit* déterminé par la raiſon, & non par le plus dur?

B.

Je l'eſpere, M. A.

A.

Vous croyez, par exemple, qu'on ceſſera de payer la dîme?

B.

Je l'eſpere.

A.

Mais ceux qui vivent de la dîme mourront donc de faim ?

B.

Non, mais ils mangeront moins, & ſe porteront mieux.

A.

Mais ils diſent que Dieu a ordonné de payer la dîme.

B.

Il eſt évident que Dieu a ordonné à chaque homme de travailler pour vivre, ſoit en chaſſant, ſoit en pêchant, ſoit en labourant, couſant, filant : il me paroît encore très-certain que Dieu a ordonné à tous les hommes de laiſſer à chacun le produit de ſon travail ; ces ordres de Dieu ſont au fond de mon cœur ; pour peu que je faſſe faire ſilence au-

dedans de moi-même, j'entends une voix puiſſante qui me fait ces commandemens : mais j'ai beau me recueillir, je n'ai jamais entendu de voix qui me criât : *Donne la dixieme partie du poiſſon que tu as pêché, du gibier que tu as tué, ou du bled que tu as fait croître, à ton voiſin, qui n'a ni pêché, ni chaſſé, ni labouré.*

A.

Mais ſi votre voiſin a prié Dieu de vous envoyer bonne pêche, bonne chaſſe & récolte excellente ?

B.

Je lui dirois : Mon voiſin, je prie Dieu, à mon tour, de vous envoyer un bon ſouper; mais quand vous voudrez me procurer meilleure pêche, meilleure chaſſe & meilleure récolte, ſervez-vous des bras & de l'induſtrie que Dieu vous a donnés ; venez pêcher, chaſſer, labourer avec moi,

& , comme de raiſon , enſuite nous ſouperons enſemble.

A.

Mais les rois ont ordonné de payer la dîme.

B.

Mais la reine des rois le défend : l'équité.

A.

Comment a-t-on pu croire depuis ſi long-tems à cette dîme ?

B.

Je vous l'ai dit, par la force & par l'habitude : avec ces deux moyens de *droit* , il n'eſt point de ſottiſe qu'on ne puiſſe jeter & façonner dans la tête humaine comme dans un moule.

A.

Que gagneroit-on à la ſuppreſſion de l'abus de la dîme ?

B.

De contenter la religion, la juſtice & la piété.

A.

Comment ?

B.

La religion ne veut pas que ſes miniſtres ſoient riches : la juſtice ne veut pas qu'ils ſoient riches du bien d'autrui, & la piété ne veut pas qu'ils ſoient riches du bien des pauvres : ſur-tout quand le premier pauvre de l'état eſt l'état même.

A.

Les miniſtres de la religion devroient donc demander eux-mêmes l'abolition de cet abus ?

B.

Ils s'honoreroient à jamais.

A.

Croyez-vous qu'ils le faſſent ?

B.

Je vous ai dit leur devoir.

A.

Tiendront-ils plus à leurs richeſſes qu'à leurs devoirs?

B.

Liſez l'hiſtoire moderne, elle vous répondra.

A.

Je n'en ai pas le loiſir.

B.

Eh bien! ne liſez point, & vous eſpérerez tout du clergé.

A.

J'y conſens: j'aime mieux eſpérer que craindre.

B.

C'eſt fort bien fait; mais ne regardez jamais derriere vous.

A.

Parlons un peu de l'abus de la vénalité des magiſtratures : eſpérez-vous la fin de celui-là ?

B.

Un peu plus que celle de la dîme.

A.

Mais en quoi conſiſte cet abus ?

B.

A mettre le plus riche à la place du plus ſavant & du plus honnête.

A.

Mais le plus riche ne peut-il pas être auſſi le plus honnête & le plus ſavant ?

B.

Rien n'eſt plus difficile.

A.

Pourquoi ?

B.

Par la raiſon que celui qui a le plus, ne ſe ſoucie pas d'avoir le moins.

A.

Que voulez-vous dire ?

B.

Que dans nos mœurs & nos abus, la richeſſe eſt le *plus*, & que la ſcience & la probité ſont le *moins*.

A.

Ne vend-on pas ailleurs le droit de juger les hommes ?

B.

Nulle autre part. Nous ſommes les ſeuls.

A.

Comment nos rois ont-ils ainſi vendu la juſtice ?

B.

Comme un jeune diſſipateur vend ſes livres pour payer ſa maîtreſſe.

A.

Pourquoi ne l'a-t-on pas rachetée ?

B.

Par la même raiſon qui l'avoit fait vendre.

A.

Avant qu'on vendît le droit de juger, jugeoit-on mieux ?

B.

On dit que non.

A.

Vous avez donc tort.

B.

Je ne le crois pas : mais voici pourquoi l'on jugeoit alors tout auſſi mal qu'on juge aujourd'hui ; c'eſt qu'on permettoit aux juges de ſe choiſir entr'eux ; ils préſentoient trois ſujets, & le roi en éliſoit un.

A.

Mais cela me ſemble bon.

B.

Vous vous trompez; ils choiſiſſoient parmi leurs amis, & dans leur famille; ils choiſiſſoient pour eux, & non pour nous.

A.

Que voudriez-vous donc ?

B.

Choiſir nous-mêmes.

A.

Et le roi ?

B.

Nous lui nommerons les honnêtes gens, les hommes ſavans dans les loix, qu'il ne peut connoître, & que nous connoîtrons à merveille, & le roi choiſira.

A.

Choiſirez-vous mieux que les magiſtrats ne choiſiſſoient auparavant ?

B.

Je ne ſais ; mais tout ce que je puis vous dire, c'eſt que je ſais choiſir le meilleur pain pour ma nourriture, la meilleure eau pour ma boiſſon, les meilleures étoffes pour mes vêtemens ; il n'y a pas d'apparence que je choiſiſſe le pire juge pour ma fortune & pour ma vie.

A.

Où, & comment les choiſiriez-vous ?

B.

Dans nos aſſemblées provinciales, dans nos états provinciaux, à la pluralité des ſuffrages.

A.

Et vous croyez que vous aurez des magiſtrats ſans défauts ?

B.

Je ne ſuis pas inſenſé juſqu'à ce point :

dans un gouvernement il ſuffit d'avoir le bien, & d'eſpérer le mieux ; mais c'eſt une ſituation terrible d'avoir le mal, & de craindre le pire.

A.

Que voulez-vous dire avec votre maxime ?

B.

Je veux dire que l'élection des magiſtrats eſt une inſtitution bonne en ſoi, & qui peut devenir toujours meilleure, au lieu que la vénalité des magiſtratures eſt une inſtitution mauvaiſe en elle-même, & qui peut devenir toujours pire.

A.

Mais pourtant le préſident de Monteſquieu a dit que cette vénalité vous convenoit.

B.

Oui ; mais les raiſons qu'il en donne

ſont auſſi dignes d'un préſident qu'indignes de Monteſquieu.

A.

Ne dit-on pas auſſi que la vénalité des magiſtratures vous a ſauvés du deſpotiſme ?

B.

Ne dit-on pas auſſi que certains poiſons ſervent de remedes ?

A.

Toujours des comparaiſons.

B.

Et toujours pour de bonnes raiſons : quand un poiſon vous a guéri, dépêchez-vous de caſſer la bouteille, de peur qu'il ne vous tue.

A.

Mais dans tous les gouvernemens ne s'eſt-on pas plaint des magiſtrats ?

B.

Je ne plains pas beaucoup les gouver-

nemens où les hommes ſe plaignent de leurs magiſtrats ; mais je plains extrêmement ceux où ils n'oſent pas s'en plaindre.

A.

Et dans quels gouvernemens n'oſe-t-on pas s'en plaindre ?

B.

Dans tous ceux où les magiſtrats font la loi, & où la loi ne fait pas les magiſtrats ; ceux où les loix reçoivent leur ſanction par des magiſtrats qui ont reçu la leur de l'argent.

A.

Parleriez-vous de notre gouvernement ?

B.

A peu près.

A.

Mais nos magiſtrats ne font pas les loix ?

B.

B.

Le pouvoir de les rejetter n'eſt-il pas celui de les faire ? Et qui peut refuſer les loix nouvelles, n'eſt-il pas l'arbitre des anciennes ?

A.

Qui pourroit donc rejetter les loix nouvelles ?

B.

La même puiſſance qui pourroit les faire : le roi & la nation.

A.

Mais les parlemens ne repréſentent-ils pas la nation ?

B.

Si vous regardez le gouvernement comme une grande comédie, nos parlemens pourroient repréſenter la nation : mais ſi vous regardez le gouvernement comme une grande action, c'eſt à la nation de ſe faire

repréſenter elle-même par la portion la plus choiſie d'elle-même.

A.

Toute votre politique me ſemble bien chimérique.

B.

J'en conviens ; rien n'eſt ſi chimérique en politique que la ſimple raiſon.

A.

Cependant vous dites que vous eſpérez de voir ceſſer les abus ?

B.

Oui, par cette autre raiſon ſupérieure, qui dirige tout, & qui fait que tout eſt poſſible.

A.

Mais l'état ne ſubſiſte-t-il pas avec l'abus de la vénalité depuis près de quatre cents ans ?

B.

Voudriez-vous habiter une maiſon qui n'auroit point été réparée depuis quatre cents ans ?

A.

Ne m'avez-vous pas dit que l'exemption de l'impôt en faveur des riches, & pour le préjudice des pauvres, étoit un abus criant ?

B.

Oui, je l'ai dit; & l'on ne ſauroit trop le répéter.

A.

Mais n'eſt-ce pas ce qu'on appelle un *privilége* de la nobleſſe & du clergé ?

B.

Je ne ſais ce que c'eſt qu'un tel *privilége*.

A.

N'eſt-ce pas une diſpenſe de ce que les autres ſont obligés de faire ?

B.

Si ce que les autres font eſt juſte, il ne peut y avoir de diſpenſe pour aucun homme de faire ce qui eſt juſte; ſi ce que font les autres eſt néceſſaire à l'état, on

ne peut diſpenſer aucun citoyen de faire du bien à l'état.

A.

Quoi! vous penſez que la nobleſſe & le clergé doivent payer autant d'impôts que le tiers-état ?

B.

Sans doute; autant à proportion de leur richeſſe.

A.

Et vous regardez leurs *priviléges* comme une injuſtice ?

B.

Comme un délit : ſi la nobleſſe & le clergé ſe diſpenſent de payer par la voie de la violence, c'eſt un vol; ſi par la voie de l'adreſſe, c'eſt un *larcin*.

A.

Vous êtes bien dur.

B.

La vérité ne flatte pas.

A.

Comment me prouveriez-vous ce que vous avancez.

B.

Faire payer à quelqu'un par violence ou par adreſſe ce qu'il ne doit pas, n'eſt-ce pas un vol manifeſte ou diſſimulé ?

A.

Tout cela eſt vrai, mais ne prouve rien.

B.

Attendez : doit-on payer pour le bien qu'un autre a reçu ? Quand un tailleur m'apporte un habit, s'il me préſentoit ſur ſon compte la façon des habits d'un gentilhomme ou d'un abbé voiſin, comment le traiterois-je ? A l'application.

A.

Quelle eſt-elle ?

B.

Quand je paie la taille dont un noble eſt tout-à-fait exempt, & tant d'autres

contributions dont il eſt à-peu-près exempt, je paie le bien que l'état lui fait après avoir payé le mien.

A.

Mais ce privilége eſt une récompenſe des ſervices que leurs ancêtres ont rendus à l'état ?

B.

Abſurdité : on récompenſeroit les peres d'avoir été vigilans & bons citoyens, en permettant à leurs enfans d'être oiſifs & mauvais citoyens ! on récompenſeroit les peres de nous avoir fait du bien au tems paſſé, en permettant aux enfans de nous faire du mal pendant tout l'avenir !

Dites-moi, M. A : ſi un homme venoit vous rapporter votre bourſe que vous auriez perdue, que feriez-vous ? Vous le loueriez ſans doute ; vous l'exhorteriez à continuer, & ſes enfans à l'imiter. Mais lui diriez-vous : *Mon cher ami, pour vous témoigner ma ſatis-*

faction de votre probité, je permets à vos enfans de me voler impunément à l'avenir ?

A.

En vérité, M. B. ce terme de vol eſt furieuſement choquant.

B.

J'en ſuis fâché, M. A. ; mais donnez-m'en donc un autre qui ſignifie : *Prendre volontairement le bien d'autrui.*

A.

Croyez-vous que la nobleſſe & le clergé renoncent à cet abus ?

B.

Quand un homme renonce à ce qui ne lui eſt pas dû, ne dit-on pas que ſon cœur eſt juſte ?

A.

J'en conviens.

B.

Et quand il renonce à des droits douteux, ne dit-on pas que ſon cœur eſt noble ?

A.

Tout cela eſt vrai.

B.

Eh bien, je vous demande moi-même ſi le clergé aura de la juſtice, & ſi la nobleſſe aura de la *nobleſſe.*

A.

Mais laiſſeriez-vous la nobleſſe ſans priviléges?

B.

A Dieu ne plaiſe! la nobleſſe aura des armes, des livrées, des titres, des dignités, des honneurs pour elle ſeule : elle entrera dans les chapitres, portera des rubans de toutes les couleurs, des croix de toutes les formes, commandera les ſoldats; elle aura tout ce qui diſtingue des autres, & jamais ce qui les opprime. En un mot, on ne lui ôtera que ce que ſes peres ont rougi de demander, & la deviſe de la nobleſſe ſera celle de ſes ancêtres: *Moins d'argent, & plus d'honneur.*

A.

Et le clergé?

B.

Le clergé aura non-seulement ce qui distingue, mais ce qui fait respecter : respect pour le clergé, honneur pour la noblesse, justice pour le tiers-état, voilà le lot des trois ordres.

A.

Parlons un peu des lettres de cachet. Que pensez vous & qu'espérez-vous de cet abus?

B.

Je vous répondrai vingt ans après qu'il aura cessé.

A.

Et les abus de nos finances?

B.

Nous en parlerons quand nos dettes seront payées.

A.

Et l'abus de la guerre?

B.

Attendons que l'Empereur & la Czarine aient fait leur paix avec le Turc ; que la Hollande ſoit paiſible : que l'Angleterre nous chériſſe ; que nous chériſſions l'Angleterre ; & que tous les ſouverains de l'Europe aient contracté la douce habitude de ſouper enſemble au moins deux ou trois fois l'année.

A.

Vous n'eſpérez donc pas que cet abus ceſſe jamais ?

B.

Pourquoi non ? je me flatte que ce grand événement arrivera juſtement la même année que la rage, la vérole, groſſe & petite, la peſte, la gale, le ſcorbut, ceſſeront dans l'univers.

A.

Ce ſera une belle année.

B.

Auſſi je vous la ſouhaite.

A.

Mais les Etats-Généraux ne pourront-ils pas remédier à preſque tous ces abus?

B.

Ils le pourroient & le devroient.

A.

Ne croyez-vous pas qu'ils le faſſent?

B.

Dieu ſeul fait tout ce qu'il peut ; Dieu ſeul ne fait que ce qu'il doit

A.

Ne vous confiez-vous pas à la ſageſſe de l'aſſemblée nationale ?

B.

Que vous dirai-je ! j'eſpere beaucoup & je ne crains pas moins ; les chanoines m'ont trop inſtruit à me défier des chapitres ; les magiſtrats des parlemens & les évêques des conciles : je crains toujours que tant de folies ſéparées ne puiſſent faire enſemble une ſageſſe ; que tant

d'intérêts particuliers ne puiſſent s'unir au point de l'intérêt général.

A.

Mais tout le monde aujourd'hui ne parle que de l'intérêt général ?

B.

Oui, chacun parle de l'intérêt général, & ne ſonge qu'au ſien.

A.

La nobleſſe par exemple ?

B.

Parle de l'intérêt du royaume, & ne penſe qu'à celui de ſes privileges.

A.

Le clergé ?

B.

Parle de l'état, & ne penſe qu'à ſes immunités.

A.

Et le tiers-état ?

B.

Comme les deux autres. Le cultiva-

teur, l'artiſan, le négociant, parlent de l'intérêt général, & ne penſe qu'à faire payer les frais du bien public à leurs voiſins. En un mot, voulez-vous que je vous diſe ce que c'eſt que l'intérêt général, & comment on y ſonge ?

A.

Volontiers ; je ſerois bien aiſe de ſavoir ce qu'il en faut penſer.

B.

L'intérêt général eſt le centre commun de pluſieurs cercles ; clergé, nobleſſe, tiers-état, nul ne s'y place, & chacun raiſonne ſur le centre, en marchant ſur ſa propre circonférence ; je ne connois qu'un homme dans l'état, qui, par ſon état même, puiſſe ſe tenir au centre.

A.

Et quel eſt cet homme ?

B.

Le roi : ſon intérêt l'y place, ſon cœur

l'y retient ; c'eſt dommage quand des fourbes l'en écartent.

A.

Mais vous n'approuvez donc pas les Etats-Généraux ?

B.

Au contraire, je les approuve comme un émétique pour un eſtomac ſurchargé : le remede met l'eſtomac en convulſion ; mais c'eſt la convulſion même qui peut le guérir.

A.

Ou le tuer.

B.

Rien n'eſt certain pour l'homme, hors le préſent & le paſſé.

A.

Mais accordez-vous donc avec vous-même : ne m'avez-vous pas dit que la nation ſeule pouvoit ſe faire repréſenter elle-même ?

B.

Sans doute ; mais je ne vous ai pas dit qu'une nation bien malade ne dût jamais périr : l'événement dépend d'un côté de la nature & de la doſe du remede ; & de l'autre, de la nature & du degré de la maladie.

Je vois dans notre corps politique les entrailles, l'eſtomac, le cœur & la tête refuſer de s'accorder pour leurs fonctions & pour leur vie commune ; on adminiſtre au malade les états-généraux pour remede, & vous me demandez s'il guérira : je réponds, le remede eſt bon ; il eſt ſelon l'art, *ſecundùm artem* ; mais il eſt violent, & s'il n'eſt pas doſé & proportionné ſagement, il peut augmenter les convulſions à l'excès : je ne connois point aſſez la ſageſſe des médecins, ni les forces de la maladie, ni celles du malade, pour oſer rien prévoir, & j'aime mieux me taire que prophétiſer.

A.

Vous êtes alarmant.

B.

Non, eſpérons : nulle maladie violente ne peut guérir ſans une criſe proportionnée.

A.

Adieu, M. B.

B.

Serviteur, M. A.

A.

Un mot, un mot encore, s'il vous plaît, M. B.

B.

Très-volontiers : qu'avez-vous à me dire ?

A.

Eſt-il bien vrai que le parlement de Paris a demandé la convocation des Etats-Généraux ſur le pied de 1614 ?

B.

Hélas ! oui, M. A., vous voyez bien que je n'avois pas tort quand je ne voulois

rien

rien prononcer ſur ce que feront les Etats-Généraux.

A.

Mais eſt-ce donc une ſi grande différence d'aſſembler les Etats-Généraux ſur le pied de 1614, ou ſur un autre pied ?

B.

Mais la différence à peu près du mal au bien, ou, ſi vous l'aimez mieux, la différence de la mort à la vie.

A.

Voilà toujours vos exagérations.

B.

Eh bien ! affoibliſſons donc : vous m'avez déja reproché mes comparaiſons ; je veux pourtant vous en faire encore une : Si vous aviez une vieille maiſon, qui tout-à-coup ſe fût éboulée ſur vos locataires, ſur vos parens, votre femme, vos enfans ; dites-moi, pour dégager des décombres ces infortunés mourans, ou bleſſés, renverriez-

vous les hommes forts & robuſtes, pour n'appeller au ſecours que les enfans du quartier ?

A.

Je vous vois venir : Vous croyez donc que les Etats-Généraux ſur le pied de 1614 ne ſeroient que des enfans ?

B.

Préciſément, M. A, & peut-être des enfans méchans ; cependant dans la ſubverſion de l'état eûmes-nous jamais tant de beſoin d'hommes forts & robuſtes ?

A.

En ce cas, concevez-vous la conduite des parlemens ?

B.

Très-bien : elle eſt parfaitement conforme à elle-même. Suivez bien les parlemens, vous les verrez toujours au-delà de leurs droits, & toujours en-deçà de nos lumieres : ils n'ont jamais voulu ſuivre les progrès de leur ſiecle : ils ont dit au tems, ce que

Josué disoit au soleil : *Arrête.* Mais le tems & le soleil vont toujours leur train, M. A., en dépit des conseillers de grand'chambre.

A.

Paix ! retirons-nous ; j'ai peur que nous soyons entendus : nous parlerons en particulier plus à notre aise.

B.

Vous avez raison ; car si les bons amis de MM. de Brienne & de Lamoignon nous entendoient raisonner sur ce que le parlement vient de faire, ils croiroient ces ministres trop justifiés de tout ce qu'ils ont fait, ils riroient ; & je n'ai point d'envie de faire rire des hommes qui ont si bien voulu nous faire pleurer.

A.

Vous croyez donc que M. de Sens & M. de Lamoignon se sont fort amusés de cet arrêt du parlement ?

B.

Je crois qu'après la farce de la cour pléniere, rien ne les a tant réjouis que cette convocation sur le pied de 1614; comment! elle peut leur sauver la tête & l'honneur : la nation, si furieuse contr'eux, commence à s'appaiser. Déja l'on dit : Ces ministres étoient des fous & de mauvais citoyens, qui essayoient d'enchaîner d'autres fous dont les intentions n'étoient guere meilleures. Enfin, on va jusqu'à rappeller la fable du baudet qui se sauve pendant que deux voleurs se battent à qui l'aura.

A.

Le baudet, c'est....

B.

Eh! mon Dieu! c'est toujours le peuple.

A.

Et les voleurs?

B.

Belle demande! les ministres d'un côté,

& les parlemens de l'autre. Chacun gourmoit l'autre, afin de monter seul sur le baudet. Se sauvera-t-il dans les Etats-Généraux? je le lui souhaite.

A.

Il me vient une idée. Personne ne nous écoute, & je veux vous la communiquer.

B.

Voyons.

A.

Les parlemens ne se repentiroient-ils point d'avoir demandé les Etats-Généraux? & ne se trouveroient-ils pas embarrassés & pris dans leur propre filet?

B.

Voilà le fin mot, M. A.; mais n'en parlez pas, vous seriez décrété.

A.

Le ciel m'en préserve! On ne se tire pas de la conciergerie, comme des isles de Sainte-Marguerite. Vous croyez donc, M. B....

B.

Que les parlemens ne négligeront rien pour faire avorter les Etats-Généraux.

A.

Mais ils ne le pourront jamais ?

B.

Plus facilement, peut-être, qu'on ne penſe : ne voyez-vous pas déja la diviſion dans les trois ordres ? Les proteſtations d'un ſeul peuvent tout ſuſpendre. M. A., l'occaſion qui ſe préſente aujourd'hui n'a qu'un cheveu ; ſi le parlement le coupe, elle s'enfuit ; il faudra des ſiecles pour la reſſaiſir.

A.

Mais pourtant la nation entiere attend les Etats-Généraux, s'en occupe, s'en paſſionne.

B.

Tout cela n'eſt que la montagne en travail ; & ſi le parlement eſt la ſage-

femme, je vous réponds que la montagne avortera, ou qu'elle accouchera d'une souris, comme en 1614.

A.

Vous me faites trembler.

B.

Fi donc! vous tremblez toujours.

A.

Ai-je tort, après tout ce que vous venez de me dire de votre 1614 ?

B.

Mais je ne vous ai pas dit ce qui doit nous rassurer.

A.

Et quoi donc ?

B.

L'imprudence des hommes, & les bénéfices du hasard.

A.

Je ne vous comprends pas.

B.

Oui, M. A, les ſotriſes que font les hommes d'un côté, & les circonſtances que le haſard amene de l'autre, préſentent dans preſque toutes les grandes affaires, & dans les grands périls ſur-tout, des iſſues & des reſſources qu'on n'auroit jamais eſpérées. Réfléchiſſez ſur la derniere aventure de l'état avec le Brienne & le Lamoignon; qui nous a ſauvé? leurs ſottiſes d'une part, & des circonſtances inouies de l'autre; & vous verrez qu'il en ſera de même de la belle convocation ſur le pied de 1614.

A.

Vous croyez?

B.

Je l'eſpere. Il me ſemble que je vois le parlement ſouffler à pleines voiles pour faire échouer l'état ſur cet écueil de 1614, & pour venir enſuite tout doucement en

recueillir les débris : mais j'eſpere, moi, que, de quelque point de l'horizon, du côté de Geneve ſur-tout, il ſoufflera quelque vent favorable qui fera paſſer l'état à côté de l'écueil ; & laiſſera meſſieurs les ſouffleurs les joues enflées, grands yeux ouverts, & les mains vides.

A.

Paix donc, paix donc, M. B., vous parlez à pleins poumons : ſi l'on nous entendoit !

B.

Plût au ciel que toute la France m'entendît, & que tous les ordres daignaſſent m'écouter ! je leur dirois : l'orage eſt violent, & notre vaiſſeau entr'ouvert de toutes parts nous menace d'une perte prochaine ; notre monarque & ſes miniſtres, voilà notre pilote & ſes matelots. Vous, MM. de la nobleſſe, vous étiez deſtinés pour nous défendre ; vous, MM. du clergé

pour nous bénir & prier : quant à nous, ſimples paſſagers, nous avions confié nos vies & nos fortunes à votre vigilance, & nous ne nous mêlions de rien ; mais, dans ce moment menaçant, nous ſommes tous perdus, ſi nous n'uniſſons nos forces & nos ſecours : nous voilà prêts à vous aider, à vous ſervir dans la manœuvre, à vous ſauver en nous ſauvant nous-mêmes. Eſt-ce le tems de diſputer quand il s'agit de s'accorder ou de périr ? Auriez-vous conçu le projet inſenſé de nous noyer, afin de nous ravir le peu de bien que nous vous avions confiés ? mais le tems que vous mettriez à nous perdre, vous perdroit vous-mêmes, & vous ſeriez engloutis un inſtant après vos victimes.

A.

Le beau ſermon ! Mais en attendant la réponſe de vos chers auditeurs, je vais de ce pas, moi, & pour cauſe, vanter publi-

quement la généroſité des parlemens qui nous ont fait préſent des Etats-Généraux.

B.

C'eſt-à-dire, qui nous ont reſtitué notre bien après l'avoir diſſipé.

A.

Et leur ſageſſe qui veut faire marcher les Etats ſur un bon pied.

B.

C'eſt-à-dire, ſur le pied de 1614 (1),

---

(1) Il faut excepter de tout ceci M. d'Eprémeſnil, qui s'eſt expliqué ſur la convocation de 1614 avec une prudence au moins égale à ſa modeſtie (ce qui eſt beaucoup dire).

Nous nous ferions d'éternels reproches, ſi nous laiſſions échapper cette occaſion de rendre une juſtice éclatante à ce magiſtrat célebre.

Malgré ſon obſtination cruelle à ſe dérober à ſa gloire, pluſieurs perſonnes ont eu néanmoins le bonheur de l'approcher dans des cercles nombreux, des ſoupers d'appareil, & ſur-tout dans les ſpectacles publics, où il fuyoit les couronnes qui ſembloient épier ſa tête. Et voici ce que nous avons

afin d'exciter des protestations & des troubles, au milieu desquels ils espèrent

---

recueilli de leurs suffrages unanimes de Toulon à Paris.

On s'attendoit, nous écrit-on, à trouver en M. d'Eprémesnil, un parlementaire exalté, un magistrat fumeux, une tête volcanisée, dont les éruptions lancent tout-à-la-fois le feu, le soufre, la fumée & les pierres.

Les dévots même, sur le bruit de sa pieuse opposition à l'édit de tolérance, & de ses tirades contre Voltaire, que depuis on ne lit plus du tout, s'étoient fait de M. d'Eprémesnil l'idée d'un orateur évangélique, d'une espece d'apôtre & de martyr.

Les magnétiseurs, de leur côté, s'attendoient, avec enthousiasme, à voir un citoyen somnambule, un magistrat en crise, & dont ils se proposoient de recueillir tous les oracles.

Mais quel étonnement ! quand on a trouvé dans M. d'Eprémesnil une discrétion, une gravité, une modération, une sagesse enfin supérieure à son éloquence, autant que sa modestie l'est à sa gloire.

Quelle douce surprise, en voyant que le don de se taire surpassoit en lui le talent de parler ; que les petits intérêts de corps & parlement n'étoient rien à ses yeux auprès du seul intérêt vraiment public, celui du peuple malheureux, celui du tiers-état opprimé !

ſe faire prier de reprendre le pouvoir qu'ils ſe repentent d'avoir rendu.

A.

Vous en parlez fort à votre aiſe, vous,

Quelle acclamation, quand on entendit ce magiſtrat patriote proſcrire hautement la convocation fatale des Etats-Généraux ſur le pied de 1614, & la combattre avec cette éloquence ſi juſtement comparée à celle de feu Démoſthene ; lorſqu'enfin, ſupérieur à toute baſſe envie (ce qui eſt la pierre de touche du grand homme), on le vit ſe complaire à rendre juſtice à M. Necker, l'idole du tiers-état!

Enfin, nous écrit-on de toutes parts (car nous ne ſommes qu'hiſtoriens), M. d'Eprémeſnil a promené dans nos provinces, dans nos villes, dans nos carrefours, dans nos aſſemblées publiques, dans nos ſpectacles, avec toute la pompe de la modeſtie, la vivante & ſublime image, ou plutôt le vrai type, le prototype, je puis ainſi le dire, du parfait magiſtrat.

Ainſi, déſormais, au lieu de fatiguer nos imaginations à chercher dans ce malheureux ſiecle les modeles du magiſtrat citoyen, à Rome, chez je ne ſais quel *Caton*, ou juſqu'en Grece, chez un *Ariſtide*, quelle heureuſe facilité de le trouver, en quelque ſorte, ſous notre main, à Paris, rue Bertin-Poirée, n°. 15, chez M. *d'Eprémeſnil?*

M. B. ; mais moi , j'ai un grand procès au parlement.

B.

Eh bien ! M. A, je vous dirai, avec le misanthrope , homme un peu dur , mais vertueux :

Perdez votre procès, monsieur, avec constance,
Et ne ménagez point un corps qui nous offense.

FIN.